



Procès-verbal : Assemblée des délégués EIT.swiss

Le : Jeudi 26 novembre 2020
Lieu : EIT.swiss, Limmatstrasse 63, 8005 Zürich
Heure : 10h15 à 10h45

PARTICIPANTS

Pierre Schnegg	Vice-président, représentant de Michael Tschirky, Président de l'assemblée résiduelle
Silvan Lustenberger	Membre du Comité
Simon Hämmerli	Directeur d'EIT.swiss, compteur de votes
Herbert Laubscher	Directeur adjoint d'EIT.swiss, compteur de votes
Susanne Hasse	Avocate, conseillère juridique indépendante

Remarques introductives

Les délégués des sections et les délégués à mandat direct ont été invités dans les délais prescrits à l'assemblée des délégués d'EIT.swiss à Lucerne le 23 octobre 2020. Le 5 novembre 2020, EIT.swiss a été contraint d'annuler l'assemblée physique des délégués en raison des mesures adoptées par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie du coronavirus. Avec un mailing daté du 5 novembre 2020, les délégués des sections et les délégués à mandat direct ont été informés de la procédure et ont reçu les motions du Comité. Le 16 novembre 2020, les délégués des sections et les délégués à mandat direct ont reçu les documents spécialement préparés (vidéos) et le formulaire de vote. Les délégués des sections et les délégués à mandat direct avaient jusqu'au 23 novembre 2020 pour renvoyer le formulaire de vote rempli.

Assemblée physique résiduelle

« L'assemblée résiduelle » requise par les réglementations en vigueur sur le Covid a eu lieu le 26 novembre 2020 dans les locaux d'EIT.swiss. Du côté du Comité, le vice-président Pierre Schnegg, en tant que président, et Silvan Lustenberger étaient présents. Les votes ont été comptés par le directeur Simon Hämmerli et le directeur adjoint Herbert Laubscher. Le comptage des votes a été observé par l'avocate Susanne Hasse en tant que conseillère juridique indépendante.

Sur un total de 144 délégués des sections et des délégués à mandat direct habilités à voter, 48 au total ont exercé leur droit de vote écrit d'ici le 23 novembre 2020. Deux bulletins de vote sont arrivés trop tard et n'ont pas été comptés.

Résultats :

- Point 3 de l'ordre du jour : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 novembre 2019 a été approuvé par 48 voix contre 0 (0 abstentions).
- Point 4 de l'ordre du jour : Les comptes annuels 2019 ont été approuvés par 48 voix contre 0 (0 abstentions) et le Comité a obtenu la décharge par 48 voix contre 0 (0 abstentions).
- Point 5 de l'ordre du jour : L'organe de révision pour les comptes annuels 2020 a été réélu par 47 voix contre 0 (1 abstention).
- Point 8 de l'ordre du jour :
 - Le budget pour la campagne d'image a été approuvé par 33 voix contre 12 (3 abstentions).
 - Le budget 2021 a été approuvé par 47 voix contre 0 (1 abstention).



- Les cotisations des membres pour les entreprises soumises à la CCT ont été approuvées par 48 voix contre 0 (0 abstentions).
- Les cotisations des membres pour les entreprises non soumises à la CCT ont été approuvées par 47 voix contre 0 (1 abstention).
- Le rabais de 10 % sur toutes les cotisations sur la somme des salaires a été approuvé par 45 voix contre 0 (3 abstentions).

Les délégués des sections et les délégués à mandat direct seront informés des résultats de l'assemblée écrite des délégués par mailing après l'assemblée résiduelle.

Pour le procès-verbal :

Pierre Schnegg
Vice-président

Herbert Laubscher
Prestations